

8 avril 2012

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des ralentisseurs aux avenues Soret et Ernest-Pictet et à la rue Châtelain».

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La pétition P-273 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011. La commission s'est réunie le 16 janvier 2012, sous la présidence de M. Pascal Rubli. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 16 janvier 2012

Audition de M^{mes} Magali Volery et Karin Feurer Chevalley, pétitionnaires

En préambule, les deux personnes auditionnées se sont présentées comme représentantes des pétitionnaires, mais aussi comme habitantes du quartier concerné et représentantes de l'école Liotard. M^{me} Feurer a tenu à préciser que, en tant que personne aveugle, elle était également particulièrement concernée par la problématique de la sécurité des piétons.

Concernant la pétition, M^{me} Feurer précise que celle-ci concerne en fait deux problématiques:

1. Avenue Soret (reliant la route des Franchises à l'avenue Wendt)

Si, sur le haut de cette avenue, plusieurs dos d'âne ont été installés à la satisfaction des habitants, il n'y a par contre plus rien sur la seconde partie de l'avenue et les automobilistes en profitent pour accélérer jusqu'à l'avenue Wendt. Or, sur ce tronçon, se situe un passage pour piétons très fréquenté par les enfants car il relie deux espaces de jeux. Sans compter que ce passage est également sur le chemin de l'école.

2. Rue Ernest-Pictet

Au croisement avec la rue Châtelain, où la visibilité est gênée par les voitures parkées le long de la rue Châtelain, les automobilistes sont essentiellement concentrés par le trafic dans lequel ils vont devoir se glisser et ils ne sont ainsi pas attentifs au passage pour piétons qui se trouve au même endroit. Certes, suite à

des plaintes plus anciennes, une patrouilleuse scolaire a été placée à cet endroit. Mais cela ne résout qu’une infime partie du problème étant donné que les enfants ne circulent ici pas seulement au moment de se rendre à l’école.

M^{me} Volery explique aux commissaires que, par le passé, les habitants s’étaient déjà adressés au Service de l’aménagement urbain et de la mobilité afin que celui-ci étudie le problème de ces deux rues. Apparemment, une étude a bien été réalisée, mais les habitants estiment que les résultats ont été tronqués. En effet, l’étude a été réalisée en novembre-décembre, période où les enfants sont bien moins nombreux à fréquenter les aires de jeux que lors de mois plus chauds.

M^{mes} Volery et Feurer ajoutent que des radars mobiles ont aussi été installés provisoirement pour que les automobilistes puissent être rendus conscients de leur vitesse. Mais ces dames tiennent à relever que, malheureusement, ces radars ont été installés à de mauvais endroits puisque c’était juste après un virage où les automobilistes freinent naturellement.

En conclusion, les pétitionnaires expliquent encore qu’elles ne demandent pas grand-chose, juste que les piétons et particulièrement les enfants et les personnes fragilisées comme M^{me} Feurer puissent circuler en toute sécurité dans le quartier. Elles espèrent donc que la Ville entendra leur souhait et fera les aménagements nécessaires.

Discussion

Lors de la discussion, les commissaires sont partagés entre la volonté d’aller de l’avant et de voter au plus vite cette pétition et l’envie d’approfondir la problématique des zones 30 km/h. Mais finalement, à l’unanimité, les commissaires acceptent de passer au vote afin de faire avancer cette pétition qui concerne la sécurité d’enfants et de personnes fragilisées et d’auditionner, plus tard (hors pétition), M. Pagani sur la thématique des zones 30.

Vote

Le président met aux voix le renvoi de la pétition P-273 au Conseil administratif. Ce renvoi est accepté à l’unanimité.

Annexe mentionnée

PETITION

Reçue le 3.10.2011

P-273

Karin Feurer Chevalley
Avenue Soret 5
1203 Genève

Genève, le 27 septembre 2011

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT	
Reçu le	Présidence
30 SEP. 2011	Direction
par	Autor
Original des adm.	Archives
Commentaires :	
Dpt des Constructions et de l'aménagement M. Rémy PAGANI, Président Rue de l'Hôtel-de-ville 4 1201 Genève	
Copie(s) remise(s) à	Commentaires:

Concerne : amélioration sécurité routière – Av. Soret, rue Châtelain, av. Ernest-Pictet

Monsieur,

Je tiens à vous remercier encore vivement pour vos démarches, nous sommes enchantés de la présence de la patrouilleuse sur le chemin de l'école Llotard.

En concertation avec les parents des élèves de l'école Llotard et les habitants du quartier, nous poursuivons notre requête concernant la sécurité des enfants dans le quartier.

Plus précisément, nous souhaitons faire la demande de ralentisseurs à trois endroits:

- 1) dans l'avenue Soret, à la hauteur du n°5, juste avant le passage piétons
- 2) dans la rue Châtelain, à la hauteur du n°3, juste avant le passage piétons
- 3) dans l'avenue Ernest Pictet, à la hauteur du n°5, juste avant le passage piétons

Les enfants de notre quartier empruntent ces passages piétons pour se rendre à l'école et pour se retrouver entre eux pour jouer ou se rendre à la pataugeoire.

Ils jouent :

- à la pataugeoire rue de Bourgogne,
- devant l'immeuble 5-7-9 de l'avenue Soret,
- devant l'immeuble 3-5 de la rue Châtelain et entre les immeubles du 10-12 avenue Ernest Pictet.

Ces espaces seront d'autant plus fréquentés lorsque les immeubles en construction rue Ernest Pictet seront habités, ce qui augmentera considérablement le nombre d'enfants dans le quartier.

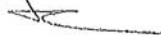
Pour l'avenue Soret, le ralentisseur au n°5 nous semble important. En effet, les ralentisseurs en haut de l'avenue Soret, entre les n°19 et 39, sont nombreux et leur présence est très efficace. Les automobilistes ralentissent puis, dès la rue du Dauphiné, accélèrent jusqu'au STOP sur l'avenue Wendt, alors que beaucoup d'enfants empruntent le passage piétons à la hauteur du n°5. Nous nous interrogeons d'ailleurs pour savoir si l'avenue Soret est en Zone 30 jusqu'à l'avenue Wendt ou seulement jusqu'au croisement de la rue du Dauphiné. Il serait logique que cela soit en Zone 30 tout le long. Nous avons déjà fait la demande pour ce ralentisseur, en tant qu'habitants du quartier, auprès de Monsieur Pagani le 3 juin 2009.

Pour l'avenue Ernest Pictet et pour la rue Châtelain, les ralentisseurs nous semblent importants pour la sécurité des piétons mais aussi pour la sécurité routière. La rue Châtelain est très étroite et pose un problème de visibilité dans les deux sens. En arrivant de la rue Ernest Pictet, les automobilistes

voulant tourner à gauche dans la rue Châtelain sont gênés dans leur visibilité par les voitures parkées le long de la rue Ernest Pictet. En ralentissant, ils prendraient davantage de temps pour observer d'éventuels enfants en train de traverser. En venant de la rue Châtelain, la visibilité à l'angle de la rue Ernest Pictet étant mauvaise, les conducteurs focalisent leur attention sur la rue à droite et ne font pas systématiquement attention aux enfants qui pourraient emprunter le passage piétons de l'avenue Châtelain ainsi que le passage piétons de l'avenue Ernest Pictet, depuis la gauche de la route. Pour les piétons, il est aussi difficile d'inspecter l'arrivée des voitures pour les mêmes raisons de visibilité.

Par avance, Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Karin Feurer Chevalley

Ka. 

Pour des ralentisseurs dans l'av. Soret, rue Châtelain, av. Ernest-Pictet –

Juin 2011

Nom & Prénom	Adresse	Date	Signature
--------------	---------	------	-----------